

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN  
DU 23 MARS 2015 A 20H30

Réunion présidée par : RIVIERE Christian, Maire.

Présents : ARZUR Yvon, CASELLINO Mona, DEL NERO David, GARNIER Pascal, GOULARD Lénaïg, GOURVES Muriel, HINAF Mariem, LAGADIC Nancy, LE DREFF Christophe, LE MAOUT Delphine, LOPEZ José, MALARDE-AUBERTINY Sandrine, MAGOT Monique, MARTIN Corinne, MONTOYA Jocelyne, QUEMERE Denis, RIVIERE Bruno, ROUE Christian, SIMON Mikaël.

Excusés : DESNEUX Christine, LE GOFF Romain.

Secrétaire de séance : MARTIN Corinne.

-----  
M. le Maire sollicite l'ajout d'une question à l'ordre du jour portant sur la fixation des tarifs des camps de l'ALSH pour cet été, ce qui ne soulève aucune objection.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 FEVRIER 2015

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION DU TRESORIER POUR 2014

M. MASSE, trésorier de la commune, procède à la présentation du compte de gestion pour l'année 2014, qui est identique dans les sommes et dans les masses au compte administratif.

M. le Maire invite les conseillers à voter pour son approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour 2014.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

M. MASSE, trésorier de la commune, procède à la présentation par chapitre du compte administratif de l'exercice 2014, qui fait apparaître un excédent de clôture de 319 119.91 € en section de fonctionnement et un solde d'exécution positif de 29 907.04 € en section d'investissement.

Sur proposition du Maire, Mme GOURVES est élue président de séance, conformément aux articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31a 1° du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire s'étant retiré, il est procédé à un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2014, qui fait apparaître un excédent de clôture de 319 119.91 € en section de fonctionnement et un solde d'exécution positif de 29 907.04 € à la section d'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 est de 319 119.91 €. La section d'investissement fait apparaître un solde d'exécution positif de 29 907.04 ; les restes à réaliser s'élèvent à 341 958.00 € en dépenses.

M. RIVIERE propose d'affecter l'intégralité de la somme de 319 199.91 € en réserves au compte 1068 (section d'investissement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2014, qui s'élève à 319 119.91 €, en réserves au compte 1068.

## PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR 2015

M. RIVIERE présente le programme d'investissements pour 2015, qui se présente comme suit :

➤ <b>Remboursement des emprunts</b> (1641)	<b>150 000</b>
➤ <b>Travaux de voirie</b> (2315)	<b>200 000</b>
Programme de voirie 2015	150 000
Travaux d'arrivée du gaz au bourg	50 000
➤ <b>Travaux de voirie délégués</b> (238)	<b>50 000</b>
Enfouissements de réseaux	50 000
➤ <b>Travaux sur les bâtiments communaux</b> (2313)	<b>1 000 000</b>
Rénovation du Groupe Scolaire	700 000
Accessibilité mairie	300 000
➤ <b>Plantations</b> (2121)	<b>3 500</b>
➤ <b>Logiciels informatiques</b> (2051)	<b>1 000</b>
➤ <b>Informatique et matériel de bureau</b> (2183)	<b>10 000</b>
➤ <b>Mobilier</b> (2184)	<b>5 000</b>
➤ <b>Acquisition de matériel divers</b> (2188)	<b>30 000</b>
Broyeur d'accotements	9 000
Divers matériel	21 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE le programme des investissements pour 2015.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2015

M. le Maire propose d'augmenter de 3% en 2015 les taux des trois taxes directes locales, qui se présenteraient alors comme suit :

- ✓ Taxe d'habitation : 14.19
- ✓ Taxe sur le foncier bâti : 14.72
- ✓ Taxe sur le foncier non bâti : 34.45

Abstentions : Mmes GOULARD, HINAF, M. GARNIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, par 17 voix pour et 3 abstentions,

- ◆ DECIDE de fixer les taux d'imposition pour 2015, tel que précisé ci-dessus.

## PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2015

Mme AUBERTINY-MALARDE, adjointe aux finances, procède à la présentation du projet de budget primitif pour 2015, qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 715 303 € et en section d'investissement, à 1 922 091 €.

Abstention : M. LE DREFF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, par 19 voix pour et 1 abstention,

- ◆ ADOPTE le projet de budget primitif pour 2015.

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2015

Mme AUBERTINY-MALARDE présente les propositions faites par la commission des finances quant aux subventions à attribuer en 2015 aux associations.

En ce qui concerne le groupe scolaire, Mme GOURVES rappelle que la commune prend en charge les séances de piscine pour 3 classes, le spectacle de Noël à raison de 6 E par enfant, et les fournitures scolaires à raison de 36 E par enfant plus une enveloppe de 1000 E par école pour le renouvellement des manuels scolaires. Il est proposé d'attribuer pour l'année scolaire 2015-2016 une subvention globale pour les activités pédagogiques, de 2000 E en élémentaire (pour 5 classes) et 700 E en maternelle (pour 3 classes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ATTRIBUE les subventions aux associations figurant sur la liste jointe en annexe, au titre de l'année 2015, ainsi que les subventions au groupe scolaire mentionnées ci-dessus.

## ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Les membres titulaires et suppléants de la CAO sont élus au sein du Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste (article 22 du code des marchés publics). Le Maire en étant le Président de droit, trois membres titulaires et trois suppléants ont été élus.

Il est nécessaire d'élire un nouveau membre suppléant afin de procéder au remplacement de Jean-Pierre DONNARD. A l'unanimité, l'Assemblée décide de procéder à un vote au scrutin public en conformité avec l'article 2121-21 du CGCT.

Se présente au vote : Monique MAGOT

Abstention : M. GARNIER

Est élue, à la majorité des membres présents, membre suppléant de la Commission d'Appels d'Offres : Monique MAGOT.

## MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a décidé dans sa séance du 26 février 2015 de modifier ses statuts comme suit, afin de prendre en compte une nouvelle compétence concernant les itinéraires cyclables qui seront inscrits dans le schéma vélo de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais :

(Les modifications sont présentées en gras et en italique)

Article 2 : la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais exerce selon les dispositions de l'article L 5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales les compétences suivantes :

### **13) Itinéraires cyclables :**

- ***Elaboration et modifications d'un schéma communautaire des itinéraires cyclables***
- ***Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables inscrites au schéma communautaire des itinéraires cyclables***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE la modification des statuts de la CCPF, dans les termes ci-dessus énoncés.

## EFFACEMENT DES RESEAUX TELECOMMUNICATION 2015 AU STYVEL – LE PRAJOU : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA CCPF

En vue de la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux télécom en 2015 dans le secteur Le Styvel – Le Prajou, il est nécessaire de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais.

M. le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'enfouissement des réseaux télécom au Styvel – Le Prajou avec la CCPF.

## ADHESION A OCEADE BRETAGNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'adhésion à la centrale de référencement « Océade Bretagne » permet, pour une adhésion annuelle de 60 €, d'accéder à un fichier de fournisseurs sélectionnés selon un certain nombre de critères en termes de tarifs, de qualité et de fiabilité de l'offre.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
♦ AUTORISE le Maire à signer le contrat d'adhésion à Océade Bretagne.

## FIXATION DES TARIFS DES CAMPS D'ETE ORGANISES PAR L'ALSH EN 2015

Mme GOURVES présente une proposition de tarifs pour les camps d'été organisés par la Maison des Enfants et des Loisirs (ALSH 3/12 ans) en 2015.

Il est rappelé que les tarifs sont modulés selon les ressources des familles pour les enfants domiciliés ou scolarisés à Pleuven.

PLEUVENNOIS : TARIF JOURNEE CAMP (+2%)						
0-1575 €	1576-2100 €	2101-2625 €	2626-3150 €	3151-4200 €	4201-5250 €	> 5251 €
8,90 €	12,42 €	15,01 €	17,71 €	18,64 €	20,41€	24,54 €

EXTERIEURS : TARIF JOURNEE CAMP	
26.00 €	

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
♦ FIXE les tarifs des camps d'été 2015 organisés par l'ALSH comme présentés ci-dessus.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Analyse financière

L'offre retenue est celle de l'entreprise RCF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 30.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 25 mars 2015.

Le Maire,

Christian RIVIERE.

